

2 actes associables à eux-mêmes si arcade différente = EX2

### ACTES EFFECTUES

(si les actes sont soumis à la formalité de l'accord préalable, indiquez la date de la demande : J | J | M | M | A | A | A | A )

dates des actes	codes des actes	activités	C,CS V,VS	autres actes (TO,...) éléments de tarification CCAM (modificateurs, association,...)	montant des honoraires facturés ①	dépass. ED	frais de déplacement		
							I.D. ②	M.D.	I.K. montant ③
03/11/14	HBMD322	1		4	XX,00€	ED			
localisation anatomique ↷	11 12 15								
03/11/14	HBMD322	1		4	YY,00€	ED			
localisation anatomique ↷	34 35 47								
localisation anatomique ↷									
localisation anatomique ↷									

### PAIEMENT

**MONTANT TOTAL**  
en euros (1+2+3)

XX€ + YY€

**HBMD322**

Adjonction ou changement de 3 éléments d'une prothèse dentaire amovible

Les actes bucco-dentaires figurant aux sous-paragraphe 07.02.02.01, 07.02.03.03 (sauf HBLD217, HBLD171, HBLD031, HBLD035, HBLD047, HBLD046, HBLD048), 07.02.03.05, 07.02.03.06, 07.02.03.07 et au paragraphe 19.02.11 sont associables à eux-mêmes à taux plein uniquement s'ils sont réalisés sur les deux arcades dentaires.